

<http://eglisealareunion.org/?Repartition-des-offrandes-de-Careme>

Répartition des offrandes de Carême

- Actualité -

Publication date: mercredi 21 mars 2018

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Répartition des offrandes de Carême

Les offrandes de carême, généralement collectées le vendredi saint, seront réparties cette année de la manière suivante : 1/3 pour une cause extérieure au diocèse (« Enfants des rues Tananarive »), 1/3 pour les oeuvres de solidarité de la paroisse, 1/3 pour les besoins du diocèse.